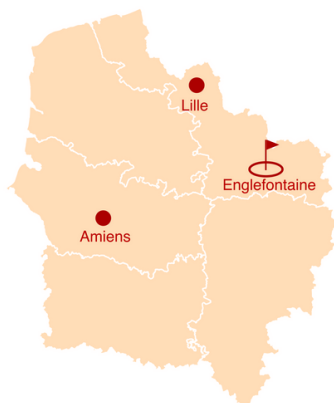


Orienter son foncier public vers l'agriculture biologique lors du départ en retraite d'un agriculteur, l'exemple d'Englefontaine (59)

Situation



Le départ à la retraite d'un agriculteur cultivant sur des terres communales constitue une opportunité pour une mairie de s'en ressaisir et y développer un projet agricole qu'elle juge vertueux.



Étapes clés

Septembre 2020 : Un cédant installé sur des terres communales rencontre la mairie pour lui proposer de nouveaux preneurs

Fin 2020 : La commune refuse la répartition proposée par le cédant. Une convention est signée entre le PNR Avesnois, la commune et TDL pour encadrer l'accompagnement de la commune dans le cadre d'un financement de l'agence de l'eau Artois picardie

Janvier 2021 : La commune réunit le cédant, les 4 agriculteurs intéressés par les terres, la Safer et des associations agricoles, dont Terre de Liens, pour discuter de la redistribution des terres sur lesquelles était installé le cédant

Février 2021 : Les agriculteurs s'accordent sur une proposition qui correspond aux exigences initiales de la commune

Fin 2021 : Le cédant part à la retraite et les nouveaux baux sont signés

Contexte

L'Avesnois est une région bocagère où prédomine l'élevage bovin. L'accès au foncier agricole y est particulièrement compliqué en raison de l'accès difficile à l'information sur les cessions et de la pratique récurrente du pas-de-porte dans cette région, où le mode de faire-valoir majoritaire est le fermage.

L'installation et la confortation de jeunes agriculteurs, notamment en AB pour la préservation de l'eau, sont alors des enjeux clés sur ce territoire.

Impulsion et démarche

La jeune équipe municipale d'Englefontaine s'interroge sur ses possibilités lors du départ à la retraite d'un agriculteur installé sur des terres communales.

La commune est propriétaire depuis plusieurs années d'un corps de ferme, de bâtiments agricoles et d'une trentaine d'hectares. L'ensemble est loué à un agriculteur qui y cultive des céréales conventionnelles.

Ce dernier, proche de l'âge de la retraite, commence à organiser la transmission de ses terres à 4 agriculteurs voisins et à discuter du pas-de-porte, pratique récurrente dans cette région, perçue comme un retour sur investissement et une forme de compensation aux faibles retraites agricoles.

Résultats

La conversion de plus de 20 ha en bio

La confortation d'un jeune éleveur bio

Une retraite agricole confortée

La prise en main par une commune de son foncier public

Un dialogue fructueux entre les agriculteurs et la commune

Facteurs de réussite

Volonté de la commune de se ressaisir de son foncier

Discussion entre les 4 agriculteurs pour proposer un scénario qui conviendrait à la commune

Un cédant, disposé à trouver un arrangement pour la répartition des parcelles, qui accepte de reculer la date de son départ à la retraite d'un an.

Freins identifiés

Prendre en considération les enjeux rencontrés par toutes les parties afin de ne pas attiser des tensions déjà présentes entre agriculteurs

Perspectives

Installation d'un maraîcher sur la parcelle de 2 ha afin d'approvisionner la ville en fruits et légumes locaux

Avec le soutien de :



Contacts :

Christophe Legroux - Adjoint maire d'Englefontaine

christophe.legroux@parc-naturel-avesnois.com
03.27.21.47.96

En 2020, il contacte la mairie et propose de nouveaux preneurs pour ses baux. L'équipe municipale nouvellement élue s'interroge sur ses droits dans la sélection du nouveau preneur et sollicite Terre de Liens.

En fin d'année 2020, la commune refuse l'attribution des parcelles telle que prévue par le cédant. En effet, elle aimerait saisir l'opportunité de ce départ à la retraite pour réfléchir au devenir de ces terres et à un projet agricole cohérent : développer l'agriculture bio, faire de l'agriculteur locataire un partenaire de la mairie, promouvoir les circuits courts, etc.

En parallèle, consciente de la problématique des faibles retraites agricoles, la commune souhaite imaginer une solution financière pour le cédant qui ne touchera certainement pas les montants de pas-de-porte espérés.

Dans ce contexte, le cédant accepte de décaler son départ à la retraite d'un an, laissant alors le temps à un travail de concertation entre les différentes parties (agriculteurs, élus, cédant) pour définir les repreneurs.

Un travail de concertation avec les agriculteurs locaux pour l'attribution des parcelles

Début 2021, la commune réunit le cédant, les 4 agriculteurs intéressés par les terres, un technicien du Parc naturel régional de l'Avesnois ainsi que des associations paysannes et agricoles (Bio en Hauts-de-France, Initiatives Paysannes, Terre de Liens) pour réfléchir collectivement à l'usage à venir de ces terres et à la distribution des terres entre les repreneurs. Parmi les quatre agriculteurs intéressés par les terres, l'un est un jeune éleveur bio. Aucune solution de partage des terres, cohérente avec le projet agricole porté par la commune, ne se dessine à la fin de la réunion.

Quelques semaines plus tard, les intéressés reviennent avec une proposition de répartition permettant la conversion de 70% de la surface initiale en Bio. Deux hectares sont aussi mis à disposition d'un des agriculteurs via un commodat dans l'objectif de pouvoir y installer un maraîcher qui fournirait à terme la commune. Enfin, une parcelle de subsistance sur laquelle est implantée une éolienne est laissée au cédant afin qu'il conforte sa retraite. La commune accepte cette attribution et Terre de Liens accompagne la mairie dans la rédaction du Bail Rural Environnemental pour l'agriculteur Bio.

" Le suivi technique apporté à la commune par les structures accompagnatrices a permis de trouver une solution favorable pour chaque protagoniste. "

Maire d'Englefontaine